

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2015 à 20h15

### Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Sylvain MAURIN, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, René VERGNES.

### Absents excusés :

Anaïs DEGREEF qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD  
Lydia HOUDELET qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER

Le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

### Vote des taux des impôts locaux :

Taxe d'habitation, taux 2014 : 8,67%, le maire propose de passer le taux à 8,84% (+ 2%) : 13 voix pour  
2 voix pour augmenter le taux de 3%

Taxe foncière sur les propriétés bâties, taux 2014 : 13,56%, le maire propose de passer le taux à 13,83% (+ 2%) : 13 voix pour  
2 voix pour augmenter le taux de 3%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux 2014 : 90,49%, le maire propose de passer le taux à 91,39% (+ 1%) : 15 voix pour

En résumé les taux des 3 taxes 2015 sont fixés à :

Taxe d'habitation : 8,84%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,83%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,39%

### Amortissement des immobilisations : Budget général :

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire quant aux durées d'amortissement des immobilisations suivantes relevant du budget général :

Compte	Libellé	Durée d'amortissement
202	Frais/doc d'urbanisme ...	10 ans
203	Frais d'études, d'insertion... non suivis de réalisation	5 ans
204	Subventions d'équipement pour financement bien mobiliers...	5 ans
204	Subventions d'équipement Financement biens immobiliers	15 ans
205	Concessions, licences, logiciels...	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
202 - 203 - 204 - 205 - 208	Biens inférieurs à 1 000 €	2 ans

Vote des budgets primitifs 2015 – Services général et Assainissement :

Présentation du budget général et du budget assainissement par Monsieur Laurent DESPORTES, Receveur des Finances Publiques.

**Budget primitif 2015 – Service général :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 – Service Général qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	643 103.00 €
Section d'investissement :	291 267.00 €

Subventions 2015 : 6 345 € sont affectés à l'article 6574 « Subventions aux associations ». Le Conseil Municipal approuve la liste des subventions proposée.

**Budget primitif 2015 – Service Assainissement :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 – Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section d'exploitation :	50 202.00 €
Section d'investissement :	121 585.00 €

Fleurissement du village :

Une commission composée essentiellement d'éléments féminins fera un état des lieux avant de proposer des initiatives permettant un embellissement du village à moindre coût.

Participation aux frais scolaires :

La participation de la commune de Lemps à la scolarisation des enfants de la Tuilière fréquentant l'école de Vion passe de 88€ à 90€ pour l'année scolaire 2013-2014.

En ce qui concerne un enfant de St Barthélémy le Plain scolarisé à Vion, la commune de Vion actualise la participation de la commune de domicile de l'enfant (St Barthélémy le Plain) qui passe de 400 à 420€ pour l'année scolaire 2013-2014.

Ces 2 propositions faites par le maire sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal qui donne également pouvoir au maire pour solliciter les participations dans les années futures.

Redevance d'assainissement :

L'examen du listing tenu par la Sté SAUR, en charge de la collecte de la redevance d'assainissement calculée sur la consommation d'eau potable fournie par le Syndicat Cance Doux met en évidence la non-participation de certains foyers aux dépenses de traitement des eaux usées puisées au préalable dans la nappe par un procédé qui ne relève pas du service public.

En conséquence, la commune va étudier les diverses solutions, permettant ainsi de demander à ces usagers raccordés au réseau d'assainissement, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement de ce réseau.

Fin des tarifs réglementés d'électricité jaune et vert - Adhésion au Groupement de Commande mis en place par le SDE :

Le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche propose aux communes adhérentes de signer une convention par laquelle il se rapprochera des différents fournisseurs d'électricité, afin de pouvoir étudier les solutions les plus intéressantes pour les communes.

Divers :

David BONNET, adjoint en charge de la culture, informe le Conseil Municipal des spectacles de rue devant se dérouler au cours de l'été, à savoir le samedi 18 avril au Domaine Michelas à Cheminas (Ceintres) et le mercredi 5 août spectacle déambulatoire dans le village de Sécheras. M. BONNET informe les élus de la mise en service du site Internet, à compter du 11 avril 2015.

Catherine SOUBEYRAND Adjointe et Huguette JOLIVET conseillère municipale en charge des affaires scolaires ont confirmé la transmission au service de l'Education Nationale à Privas du projet de modifications des horaires des TAP (Temps d'Activité Périscolaires), lequel projet a été élaboré par les parents d'élèves avant transmission au Conseil Municipal qui a émis un avis favorable. Prochainement la Commission Départementale devrait se réunir afin d'examiner cette modification d'horaire (15h45-16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) et informer rapidement la commune et les enseignants de la suite donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

VION, le 14 avril 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

